



Décision n° 256 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).

Considérant le caractère exceptionnel de la situation en raison du Covid 19, empêchant le Conseil Communautaire de se réunir avant la date de début de mise en vente des produits ci-dessous, le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'appliquer les tarifs TTC suivants pour la Maison de la Forêt:

Tarifs au 3 juin 2020 Maison de la Forêt

Désignations	Prix
Poster à colorier	8,00
Carnet naturaliste	4,50
Boites crayons	3,00
Jeu de 7 familles	4,00
Mémory	10,50
Tote bag	3,50
Carte postale	0,50
Glace	1,00
Glace	1,50
Glace	1,80
Glace	2,00
Glace	2,50
Jouez explorez enquêtez Tarif réduit	15,00

Fait à Jonzac,

Le

09 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex